

COVID-19 Information à l'intention des résidents d'immeubles résidentiels

La gestion immobilière doit :

- Créer une politique visant à garantir que le personnel des immeubles, les résidents et les invités portent un masque ou un couvre-visage lorsqu'ils se trouvent dans les espaces communs intérieurs, y compris les ascenseurs, les couloirs et les halls.
- Veillez à ce que les professionnels, tels que les techniciens et les entrepreneurs, portent des masques ou des couvre-visages à l'intérieur de l'immeuble et dans les appartements.
- Prévoir un désinfectant pour les mains à base d'alcool à 70-90 % dans toutes les espaces communs essentiels qui restent ouverts, comme les buanderies et les halls d'entrée.
- Veillez à ce que les surfaces fréquemment touchées dans les espaces communs soient nettoyées au moins deux fois par jour et lorsqu'elles sont visiblement sales, comme les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les interrupteurs d'éclairage, les poignées de toilettes, les comptoirs, les mains courantes, les surfaces des écrans tactiles et les claviers.
- Informer à l'avance de tous travaux urgents à venir qui nécessitent l'accès aux logements des résidents
- Réduire le nombre de demandes de services ou autres qui nécessitent l'entrée dans les logements, et limiter ces demandes aux services essentiels tout en suivant les [recommandations provinciales](#).
- Placez des repères (par exemple des marquages au sol, des pylônes) autour de l'immeuble pour encourager la [distance physique](#) (par ex. à la réception, dans les ascenseurs extérieurs et intérieurs).
- Placez [des panneaux](#) dans des endroits visibles pour sensibiliser les gens à la prévention de la propagation de la COVID-19.

Ce que vous pouvez faire pour empêcher la propagation de la COVID-19

- Portez un masque ou un couvre-visage dans les espaces intérieurs d'un appartement ou dans un condominium tel que les ascenseurs, les couloirs, les halls d'entrée et les buanderies.
- Pratiquez la distanciation physique en vous tenant à au moins deux mètres/six pieds des personnes avec lesquelles vous ne vivez pas.
- [Lavez-vous](#) les mains à l'eau et au savon ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool à 70-90 % si vous ne disposez pas d'eau et de savon.

Le 30 novembre 2020

- Téléchargez [l'application Alerte COVID](#) afin d'être informé si vous avez été en contact étroit avec une personne qui était contagieuse à cause de la COVID-19.

Buanderie

- Ne secouez pas le linge sale. Cela permettra de minimiser la possibilité de disperser tout virus qui pourrait être présent dans l'air.
- Lavez les vêtements avec du savon ou de la lessive. Utilisez l'eau la plus chaude que le tissu puisse supporter et faites sécher les vêtements complètement — ces étapes contribuent à tuer le virus.
- Essayez de faire votre lessive à un moment où il y a moins de personnes qui utilisent la buanderie.
- Désinfectez les surfaces de toutes les machines avant et après avoir fait votre lessive, et ne touchez pas votre visage.
- Lavez ou désinfectez votre sac/ panier à linge.
- Lavez-vous les mains à l'eau et au savon, ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool à 70-90 %, immédiatement après avoir manipulé du linge sale.
- Limitez votre temps dans les buanderies communes (par ex., pliez votre linge propre à la maison)

Ascenseurs et commodités des immeubles

- Limitez le nombre de personnes par ascenseur et éloignez-vous d'au moins deux mètres des personnes avec lesquelles vous ne vivez pas.
- Respecter le fait que les membres d'un même ménage peuvent utiliser l'ascenseur sans avoir besoin de s'éloigner physiquement.
- Suivez les limites de rassemblement de 10 personnes à l'intérieur des immeubles.
- Attendez-vous à devoir prendre rendez-vous pour utiliser les commodités de l'immeuble.
- Prévoyez du temps supplémentaire entre les rendez-vous pour permettre [le nettoyage et la désinfection](#).

Réception des livraisons

- Si possible, récupérez les livraisons dans le hall d'entrée afin de réduire le nombre de visiteurs dans l'immeuble.
- Demandez que les livraisons soient effectuées directement à votre logement uniquement en cas de nécessité, par exemple si vous vous isolez, si vous vous occupez d'un membre de votre famille ou si vous avez besoin d'une aide à l'accessibilité.

***Si les locataires ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes liés au respect des directives de santé publique avec leur propriétaire ou leur gestionnaire immobilier, ils peuvent appeler le 311 ou envoyer un courriel : 311@toronto.ca.**

Autres ressources

[Droit au logement COVID-19](#)

[Règlement sur les immeubles d'appartements](#)

[La location : changements en vigueur pendant l'écllosion de COVID-19](#)

[COVID-19 Orientation à l'intention des propriétaires de bâtiments commerciaux et immeubles résidentiels](#)

Pour en savoir plus

Pour plus d'informations, consultez le site www.toronto.ca/COVID19 ou appelez le BSPT au 416-338-7600.